

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise ***

1.1. Identificateur de produit

niroklar 5000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1	H314
Eye Dam. 1	H318

*
*
*

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** acide formique; acide sulfurique; acide phosphorique; cumenesulphonic acid

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Composants dangereux ***

acide formique

No. CAS	64-18-6				
No. EINECS	200-579-1				
Numéro d'enregistrement	01-2119491174-37				
Concentration	>= 25	<	50	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Corr. 1A		H314		

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	Eye Irrit. 2	H319	>= 2 < 10 %
	Skin Corr. 1A	H314	>= 90 %
	Skin Corr. 1B	H314	>= 10 < 90 %
	Skin Irrit. 2	H315	>= 2 < 10 %
ATE	orale	730	mg/kg
ATE	par inhalation, Vapeurs	7,85	mg/l

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

acide phosphorique

No. CAS	7664-38-2
No. EINECS	231-633-2
Numéro d'enregistrement	01-2119485924-24

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

Concentration ≥ 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290
Skin Corr. 1B H314
Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 $\geq 10 < 25$ %
Skin Corr. 1B H314 ≥ 25 %
Skin Irrit. 2 H315 $\geq 10 < 25$ %

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

acide sulfurique

No. CAS 7664-93-9
No. EINECS 231-639-5
Numéro 01-2119458838-20

d'enregistrement

Concentration ≥ 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 $\geq 5 < 15$ %
Skin Corr. 1A H314 ≥ 15 %
Skin Irrit. 2 H315 $\geq 5 < 15$ %

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

agents de surface non ioniques

No. CAS 68439-51-0

Concentration ≥ 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 3 H412

cumenesulphonic acid

No. CAS 16066-35-6
No. EINECS 240-210-1
Numéro 01-2119538809-24

d'enregistrement

Concentration ≥ 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C H314
Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 $\geq 1 \leq 20$ %
Eye Dam. 1 H318 $\geq 1 \leq 20$ %

ATE orale 1.410 mg/kg

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > -20 < 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

acide sulfurique à ... %

Liste	VLEP		
Valeur	0,05	mg/m ³	
Valeur limite à courte terme	3	mg/m ³	
Remarque: thoracique; FT: 30			

acide sulfurique à ... %

Liste	IOELV		
Type	IOELV		
Valeur	0,05	mg/m ³	

acide phosphonique à ...%

Liste	VLEP			
Valeur	1	mg/m ³	0,2	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2	mg/m ³	0,5	ppm(V)
Remarque: FT: 37				

acide phosphonique à ...%

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	1	mg/m ³		
Valeur limite à courte terme	2	mg/m ³		

acide formique à ...%

Liste	VLEP			
Valeur	9	mg/m ³	5	ppm(V)
Remarque: FT: 149				

acide formique à ...%

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	9	mg/m ³	5	ppm(V)

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,28 mm

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	caractéristique
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

évaluation non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque
Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur < 1
température 20 °C

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,15 g/cm³
température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène. Réagit avec les lessives alcalines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

acide phosphonique à ...%

Espèces	rat		
DL50		2600	mg/kg

acide formique à ...%

Espèces	rat		
DL50		730	mg/kg
méthode	OCDE 401		

cumenesulphonic acid

Espèces	rat		
DL50	=	1410	mg/kg
Source	ECHA		

agents de surface non ioniques

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	84/449, B.1 CEE		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

acide phosphonique à ...%

Espèces	lapin		
DL50		2740	mg/kg

agents de surface non ioniques

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE		23,68	mg/l
-----	--	-------	------

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

Administration/Forme méthode Remarque	Vapeurs valeur calculée (règlement (CE)1272/2008) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

acide formique à ...%

Espèces	rat		
CL 50	7,85		mg/l
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Vapeurs		

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

cumenesulphonic acid

Espèces	lapin		
Durée d'exposition	>=	4	h
Période d'observation		7	Days
évaluation	Corrosif		
méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

cumenesulphonic acid

Espèces	Oeil de lapin		
Durée d'exposition		30	s
Période d'observation		14	Days
évaluation	Corrosif		
Source	ECHA		

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Sensibilisation (Composants)

cumenesulphonic acid

évaluation	non sensibilisant
Source	ECHA

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Mutagénicité (Composants)

cumenesulphonic acid

évaluation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Source	ECHA

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)

cumenesulphonic acid

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source ECHA

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)

cumenesulphonic acid

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source ECHA

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

acide sulfurique à ... %

Espèces	Gambusia affinis	
CL 50	42	mg/l
Durée d'exposition	96	h

acide phosphonique à ...%

Espèces	Gambusia affinis	
CL 50	138	mg/l

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

Durée d'exposition 96 h

acide formique à ...%

Espèces Poisson zèbre (*Brachydanio rerio*)
CL 50 130 mg/l
Durée d'exposition 96 h
méthode OCDE 203

cumenesulphonic acid

Espèces cyprins dorés (*Leuciscus idus*)
CL 50 = 325 mg/l
Durée d'exposition 96 h
méthode OCDE 203
Source ECHA

agents de surface non ioniques

Espèces guppy (*Poecilia reticulata*)
CL 50 1 à 10 mg/l
Durée d'exposition 96 h
méthode OCDE 203

Toxicité pour les daphnies (Composants)

acide sulfurique à ... %

Espèces *Daphnia magna*
CE50 29 mg/l
Durée d'exposition 24 h

acide phosphonique à ...%

Espèces *Daphnia magna*
CE50 > 100 mg/l
Durée d'exposition 48 h
méthode OCDE 202

acide formique à ...%

Espèces *Daphnia magna*
CE50 365 mg/l
Durée d'exposition 48 h
méthode OCDE 202

cumenesulphonic acid

Espèces *Daphnia magna*
CE50 = 100 mg/l
Durée d'exposition 48 h
méthode OCDE 202
Source ECHA

agents de surface non ioniques

Espèces *Daphnia magna*
CE50 1 à 10 mg/l
Durée d'exposition 48 h
méthode OCDE 202

Toxicité pour les algues (Composants)

acide phosphonique à ...%

Espèces *Scenedesmus subspicatus*
CE50 > 100 mg/l
Durée d'exposition 72 h
méthode OCDE 201

acide formique à ...%

Espèces *Selenastrum capricornutum*
CE50 1240 mg/l
Durée d'exposition 72 h

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

méthode OCDE 201
cumenesulphonic acid
 Espèces Selenastrum capricornutum
 CE50 73 mg/l
 Durée d'exposition 72 h
 méthode OCDE 201
 Source ECHA

agents de surface non ioniques

Espèces Scenedesmus subspicatus
 CE50 1 à 10 mg/l
 Durée d'exposition 72 h
 méthode OCDE 201

Toxicité pour les bactéries (Composants)

acide sulfurique à ... %

Espèces boue activée
 CE50 58 mg/l
 Durée d'exposition 120 h

acide formique à ...%

Espèces boue activée
 CE 20 > 1000 mg/l
 Durée d'exposition 0,5 h

cumenesulphonic acid

Espèces boue activée
 CE 10 580 mg/l
 Durée d'exposition 3 h
 Source ECHA

agents de surface non ioniques

Espèces Pseudomonas putida
 CE 0 > 100 mg/l
 méthode OCDE 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

cumenesulphonic acid

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)
 Source ECHA

agents de surface non ioniques

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

Indications générales

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		1 Acides	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1760	1760	1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide formique, acide sulfurique)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (formic acid, sulphuric acid)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (formic acid, sulphuric acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 I	1 I	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

phosphates, agents de surface non ioniques

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

niroklar 5000

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
28.02.2023

Date d'impression
19.07.23

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290	Avis d'experts
Skin Corr. 1	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
IBC: Intermediate Bulk Container
CAS: Chemical Abstracts Service
VOC: Volatile Organic Compound
ISO: International Organization for Standardization
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations
EC: European Community

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.